

**MAIRIE DE
ST AGNAN EN VERCORS**

Code Postal : 26420

CONSEIL MUNICIPAL DU 04-05-2015

Présents : Christophe MORINI, Francis CHEVREUX, Yves BAUDRIER, Christine COTTIN, Valérie EYMARD, Nathalie DAMIDAUX, Marcel ALGOUD, Jean-François BOUVAT, Jacques L'HUILLIER.

Absents excusés :

A été nommé secrétaire de séance : Yves BAUDRIER

Rajout à l'ordre du jour :

Donation parcelle stèle dite du Pont des Oules
Accepté à l'unanimité.

Approbation du procès-verbal du 30/03/2015

Approuvé à l'unanimité sous réserve de modification du paragraphe relatif aux parcs éoliens.

Taux d'imposition des taxes directes locales (annule et remplace la délibération n° 3-8 du 30/03/2015)

Suite à un problème d'arrondi notifié par les services de la Préfecture il y a nécessité de modifier le taux voté du foncier non bâti de 56.96 %.

Le nouveau taux voté est de 56.94%. Les autres taux restent inchangés.

Adopté à l'unanimité.

Sinistre marquise du Bistrot – Remboursement par Groupama

Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le remboursement par l'assurance Groupama du sinistre relatif à la vitre de la marquise du bistrot, déduction faite de la franchise de 277,55 €, pour un montant de 2.02,45 €.

Francis Chevreux informe qu'un devis a été demandé pour la mise en place d'arrêts de neige sur la toiture pour éviter à nouveau cet incident.

Convention assistance retraite CNRACL avec le CDG 26

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adhérer au service facultatif d'assistance retraite proposé par le CDG 26 pour la réalisation totale sur les processus matérialisés ou dématérialisés et actes transmis à la CNRACL pour la période du 01/01/2015 au 31/12/2017.

Décision modificative n°1

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES					SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES				
Chap./Art.	Libellé	Voté BP	Besoin	DM	Chap./Art.	Libellé	Voté BP	Besoin	DM
011	Charges à caractère général				70	Produits de services			
60621	Gaz gîte			-2 000.00 €					
6225	Indemnité camping régisseur	2 000.00 €	0.00 €	-2 000.00 €	7088	Régie camping	5 500.00 €	0.00 €	-5 500.00 €
6288	Reversement acomptes gîte 2014	0.00 €	1 263.00 €	1 263.00 €					
012	Charges de personnel				74	Dotations et participations			
6413	Indemnité gîte B.Reymond				7411	Dotation forfaitaire	107 100.00 €	107 710.00 €	610.00 €
	Non modifié car embauche de R. Picon sur ce compte non prévu				74121	Dotation solidarité rurale	62 000.00 €	84 330.00 €	22 330.00 €
66	Charges financières				74127	Dotation péréquation	19 000.00 €	21 709.00 €	2 709.00 €
					742	Dotation élus	2 700.00 €	2 812.00 €	112.00 €
					75	Autres produits gestion courante			
					752	Recettes gîte	17 000.00 €	4 000.00 €	-13 000.00 €
					77	Produits exceptionnels			
22	Dépenses imprévues fonct.			8 126.00 €	7788	Sinistre marquise	0.00 €	0.00 €	2 692.00 €
23	Virement section d'investissement			4 564.00 €					
TOTAL DM DEPENSES FONCTIONNEMENT			0.00 €	9 953.00 €	TOTAL DM RECETTES FONCTIONNEMENT			112 851.00 €	9 953.00 €
SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES					SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES				
Chap./Art.	Libellé	Voté BP	Besoin	DM	Chap./Art.	Libellé	Voté BP	Besoin	DM
16	Emprunts				16	Emprunts			0.00 €
21	Immobilisations corporelles								
2158-122	Chauffe eau école	0.00 €	2 445.00 €	2 445.00 €					
2158-107	Chaufferie gîte (+ 1000 € par rapport au prévu)			13 500.00 €					
23	Immobilisations constructions en cours								
2315-107	Chaufferie gîte	12 500.00 €	0.00 €	-12 500.00 €					
2315	Chauffe eau école	2 445.00 €	0.00 €	-2 445.00 €					
2313-125	Marquise bistrot	0.00 €	3 564.00 €	3 564.00 €					
20	Dépenses imprévues investissement				21	Virement section fonctionnement			4 564.00 €
TOTAL DM DEPENSES INVESTISSEMENT				4 564.00 €	TOTAL DM RECETTES INVESTISSEMENT			0.00 €	4 564.00 €

Adopté à l'unanimité.

Travaux et programme ventes de bois ONF 2015

Implantation et suivi d'un enclos en forêt communale pour l'obtention de régénération naturelle

Depuis quelques années la zone située en forêt communale lieu-dit «Pra-Pourri» est touchée par l'absence de régénération naturelle des arbres qui la constituent. L'installation d'un enclos-exclos dans cette zone, par l'ONF, a pour but d'apporter des éléments d'information sur le rôle des ongulés vis-à-vis du constat d'échec de régénération naturelle. Un protocole de dénombrement et de qualification des semis sera mis en place dans l'enclos et la zone témoin pour une période de 10 ans.

Coût de l'opération :	7.437,34 € HT
Financement Région Rhône Alpes 80% :	5.949,87 € HT
Autofinancement communal :	1.487,47 € HT

Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de faire réaliser les travaux prévus, sous réserve d'acceptation du financement de la Région Rhône Alpes à hauteur de 80%.

Programme ONF 2015 – Vente de bois sur pied

M. le Maire fait part au Conseil Municipal des propositions faites par les services de l'ONF pour la vente de bois sur pied pour l'année 2015.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide pour l'exercice 2015 :

- ⇒ De mettre en vente bord de route, après exploitation, les chablis de parcelles diverses. Cette vente s'effectuera dans le cadre d'un contrat d'approvisionnement en bois façonnés. L'ONF reversera à la commune la part des produits nets encaissés qui lui revient à proportion de la quotité mise en vente déduction faite des frais liés au recouvrement et au reversement du produit de la vente.
- ⇒ De mettre en vente sur pied, par les soins de l'ONF, les coupes dans les parcelles n° 40 et 55.

Bois sur chargeoir de Pra-Pourri : Marcel Algoud rappelle que du bois coupé se trouvant sur le chargeoir de Pra-Pourri doit être mis en vente en 2 lots. Jacques L'Huillier est chargé de définir les volumes de chaque lot et de fixer le prix de vente. Une information sera faite par voie d'affichage lorsque ses lots seront en vente. Le choix de l'acquéreur se fera par tirage au sort.

Gîte de La Renardière et camping

Bail dérogatoire loi Pinel pour la gestion et l'exploitation du gîte de La Renardière et camping

M. le maire informe que suite à l'appel à candidature relatif à la mise en gérance du gîte La Renardière et du camping communal, et l'analyse des offres faite par la commission en charge de ce dossier, la candidature de Mme Audrey CHARRAIS a été retenue.

Il propose de conclure un bail dérogatoire loi Pinel (2014-626 du 18/06/2014) en faveur de l'entreprise individuelle dénommée « Audrey Charrais, Etape en Vercors » pour une durée de 3 ans à compter du 1er mai 2015.

Le montant du loyer proposé est de 1.000 € pour la première année soit 83,34 €/mois, 1.800 € pour la seconde année soit 150 €/mois et 1.800 € la troisième année soit 150 €/mois.

Dans un souci de clarté il propose de charger Maître Dieval de l'établir.

Adopté à l'unanimité.

Francis Chevreux informe que la chaudière gaz vient d'être remplacée par une chaudière fioul neuve permettant de faire des économies de combustible. Pour la première année la tonte du camping sera assurée par les services municipaux.

Christophe Morini précise que le montant du loyer demandé a été calculé sur la base d'un prévisionnel.

Suppression régie de recette camping municipal

Vu la délibération du 30/05/2000 autorisant la création de la régie de recettes pour la gestion du camping municipal ;

Vu l'avis du comptable public assignataire en date du 04/05/2015 ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de la suppression de la régie recettes pour l'encaissement des redevances d'emplacement du camping municipal.

La convention de gestion du camping municipal, en date du 19/06/2000, signé avec Mme Brigitte ROUX et l'encaisse prévue pour la gestion de la régie dont le montant fixé est 25% du montant total des locations encaissées au cours de la saison sont supprimées à compter du 01/05/2015.

La suppression de cette régie prendra effet dès le 01/05/2015.

Suppression régie de recette camping municipal

Vu la délibération du 02/07/2013 autorisant la création de la régie de recettes pour le gîte/refuge communal La Renardière ;

Vu l'avis du comptable public assignataire en date du 04/05/2015 ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de la suppression de la régie recettes pour l'encaissement des produits suivants : Séjours dans le gîte et dans le refuge communal de La Renardière.

L'encaisse prévue pour la gestion de la régie dont le montant fixé est 1.500 € est supprimée.

L'indemnité de responsabilité du régisseur dont le montant est précisé dans l'acte de nomination selon la réglementation en vigueur est supprimée.

La suppression de cette régie prendra effet dès le 01/05/2015.

Bail terrains communaux

Le renouvellement du bail des terrains de La Trompe et des Gouras sera remis à l'ordre du jour d'un prochain conseil municipal.

Christophe Morini informe qu'il a donné l'autorisation au GAEC de La Luire (locataire de terrains situés au Soulier) de mettre un parc fixe délimitant les terres louées.

Stèle dite du « Pont des Oules » - Donation de la parcelle par l'association « Les Amis du Musée de la Résistance de Vassieux en Vercors »

Suite à la demande de donation faite par l'AMRV et de façon à maintenir le devoir de mémoire et le monument dans un état digne dans le temps, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte la donation faite par l'AMRV de la parcelle de terrain sise sur le territoire de la commune sur laquelle est érigée la stèle dite du « Pont des Oules » cadastrée E260 pour une contenance de 02 ares 47 centiares, désigne Maître DIEVAL pour établir l'acte et précise que les frais de Notaire seront à la charge de la commune.

Questions diverses

Mise à disposition appartement communal : A la demande de l'assistante sociale, une famille sera logée gratuitement dans l'appartement communal côté sud de la mairie pour une durée de 2 ou 3 mois en attendant la fin des travaux de rénovation de leur résidence principale. Les élus demandent qu'un état des lieux en présence du fils de ses personnes soit réalisé car l'appartement est actuellement totalement repeint.

Centrale photovoltaïque villageoise : Un collectif de citoyens du plateau s'est mobilisé pour lancer un projet de centrale photovoltaïque villageoise. Christophe Morini explique que la mise en place de ce projet passe par la création d'une structure de type SAS qui regroupe personnes privées et établissements publics qui pourraient être prêteurs de toiture. Ce projet a déjà été évoqué au conseil communautaire de la CCV et M. De Rango, principal interlocuteur, souhaiterait le présenter à chaque commune également. Il sera contacté lors d'une prochaine réunion entre élus ou lors d'un prochain conseil municipal.

Saint Agnan Animation :

Terrain de boules : Demande de mettre en place un éclairage amovible devant la mairie pour organiser des manifestations boules et de pouvoir se raccorder en mairie. Accordé à l'unanimité.

Sinistre marabouts : Les 2 marabouts de la commune ainsi que le marabout de St Agnan Animation ont été détruits lors de la tempête du marché de Noël organisé par l'association des Amis de l'Ecole de La Chapelle en Vercors. Christophe Morini propose d'affecter la somme versée par l'assurance pour la commune (1.000 € en faveur de la commune et 600 € pour St Agnan Animation) à St Agnan Animation qui aura en charge la gestion des marabouts. Accepté à l'unanimité.

Renouée du Japon : Un développement massif de cette plante invasive a été repéré à l'ancienne décharge des Faures. Un technicien du Parc du Vercors s'est rendu sur place pour étudier des possibilités de destruction. Cela semble très difficile mais des propositions sont en cours peut-être dans le cadre du contrat rivière.

Marcel Algoud propose aussi de contacter les pompiers pour voir s'il est possible de faire une manœuvre pour les brûler.

Feu d'artifice - Vogue du village : La Société Pandora a été retenue.

Petit Cave : M. Francis Alloix souhaite résilier son bail. Le local sera disponible à compter du mois de juin.

Hameau Les Trucs : Pour répondre à la demande de riverains Christophe Morini rappelle que la construction d'un bâtiment agricole ne peut se faire qu'en zone A du PLU. Il souligne aussi que tout arrêté d'autorisation d'urbanisme mentionnant des conditions particulières d'attribution oblige le dépositaire à les respecter.

Un problème d'insalubrité a été soulevé suite à l'amoncellement de purin et fumier dans une dépendance. Le maire rappelle que selon l'article 26 du Règlement Sanitaire Départemental « il est interdit d'élever et d'entretenir dans l'intérieur des habitations, leurs dépendances et leurs abords, et de laisser stationner dans les locaux communs des animaux de toutes espèces dont le nombre ou le comportement ou l'état de santé pourraient porter atteinte à la salubrité des habitations ou de leur voisinage ».

Une visite des conseillers municipaux sur le terrain est programmée pour le lundi 11 mai.

Commémorations : Cérémonie du 08/05 à 11h au village puis à Rousset à 11h30 suivie d'un verre de l'amitié.

Le maire propose qu'une cérémonie à La Luire le 28/07 prochain soit organisée en hommage à Mme Marie Robles décédée il y a peu de temps. Nathalie Damidaux propose de déposer une plaque à son nom. Contact va être pris avec la famille et les personnes concernées.

Manifestation « Jour de la Nuit » : Christophe Morini informe que cette journée est mise en place dans toute la France le 10 octobre. Possibilité de faire venir un planétarium gonflable. A voir avec l'école si cela peut rentrer dans une activité éducative.

PODS : Il est rappelé que deux PODS ont été installés sur les hauts plateaux pour la saison hivernale. La phase d'essai se termine, ils devront donc être enlevés. Une réflexion est en cours pour trouver un emplacement plus adéquat pour leur installation.

Station du Col de Rousset : Marcel Algoud informe qu'il a rencontré le directeur de la station qui demande l'autorisation de la municipalité pour effectuer des travaux d'égagement sur des parcelles communales pour mettre en place des pistes de descente VTT (1 piste vers la piste de ski noire actuelle et 1 seconde sur une piste de débardage existante au départ gauche du haut du télésiège qui rejoint le boulevard de retour). Avis favorable à l'unanimité.

Forêts communales : Marcel Algoud informe que l'ONF propose à l'ensemble des élus de faire le tour des forêts communales le samedi 04 juillet.

Rythmes scolaires : Un projet de PEDT, devenu maintenant obligatoire pour obtenir les aides de l'état, est en cours d'élaboration avec les autres communes du canton. Yves Baudrier précise que la commune de Vassieux, d'un commun accord en commission pour des raisons de rythme et de financement, n'en fera pas partie. Le PEDT sera prochainement soumis à la CCV puis aux conseils des écoles.

Site internet : Nathalie Damidaux a demandé des statistiques de visites du site internet de la commune :

- ❖ Nb de visites sur l'année 2014 : 18059 dont 13233 visiteurs différents
- ❖ Une moyenne de 900 à 1000 visites par mois avec une hausse à partir de juin (1100), juillet (1600) et août (2200)
- ❖ Quelques robots américains, canadiens et européens visitent le site et faussent donc un peu les statistiques
- ❖ 75% des visiteurs restent moins de 30 secondes sur le site...
- ❖ + 40 % des visiteurs saisissent directement l'adresse du site, + 32 % cherche le site sur un moteur de recherche, + 23 % ont trouvé le site via un lien sur un autre site, la majorité provenant du site de l'office de tourisme

Les principales raisons de visite sont touristiques.

P'tit Marché : Le premier P'tit Marché aura lieu le lundi 18 mai prochain de 16h30 à 19h30. Une inauguration avec le verre de l'amitié sera faite aux alentours de 18h30.

Plateforme bois : Francis Chevreux informe que le chantier avance bien et devrait être terminé vers la mi-juin.

Séance terminée à 23h45.

Prochaine séance fixée au lundi 22/06/2015 à 19h45.